


Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20260323-2026_041_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION «SOLIDARITÉS ET LOGEMENT»
(5.3)

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **16 mars 2026**
Date d'affichage de la convocation : **16 mars 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, BOUILLOT, PONTILLE, VUILLIOT, GERVIÉ, PELLETIER, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs LEVITRE, MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, PUGNET, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme COURT,
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Martine LUZZI.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22,

VU la délibération prise pour former les commissions municipales et déterminer le nombre de leurs membres,

VU la note de synthèse,

Après un appel à candidatures et considérant les groupes en présence au sein de l'assemblée municipale,

Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la commission « Solidarités et Logement », les membres suivants :

- Liste Gex Avenir 2026 : Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, ASSENARE, LUZZI, Monsieur LEVITRE.

- Liste Mieux vivre à Gex : Madame DE PANFILIS.

Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, ASSENARE, LUZZI, DE PANFILIS, Monsieur LEVITRE sont donc déclarés élus membres de la commission « Solidarités et Logement ».

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 23 mars 2026.

La secrétaire de séance,
Martine LUZZI



Le maire,
Patrice DUNAND




Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 24 mars 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 24 mars 2026.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260323-2026_041_DEL-DE

